



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'UTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, tenue le 1^{er} avril 2025 à 20h00, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier;

Sont présents :

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Est absent :

Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5 et maire suppléant
Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière

Madame Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet est également présente.

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Robert Pufahl.

La personne qui préside la séance, soit Robert Pufahl, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire Monsieur Robert Pufahl, déclare la séance ouverte à 20h00.

2025.04.065 Nomination d'une greffière-trésorière substitut

ATTENDU l'absence de Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière

Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier désigne Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet, à titre de greffière-trésorière substitut pour la durée de la séance du conseil.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025.04.066 Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1 Nomination d'une greffière-trésorière substitut



2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal :**
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025
4. **Correspondance**
 - 4.1 Dépôt de la correspondance reçue
5. **Administration générale**
 - 5.1 Campagne du biscuit sourire – Société de l'Autisme Région Lanaudière
 - 5.2 Munys – renouvellement
 - 5.3 Demande de modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière – ajout de la notion de premier répondant
 - 5.4 Parc régional de l'Archipel du Lac Saint-Pierre-Rive-Nord - appui
6. **Trésorerie**
 - 6.1 Approbation des comptes payés et à payer
 - 6.2 Dépôt du rapport des revenus et dépenses
7. **Travaux publics**
 - 7.1 Journalier aux travaux publics – embauche de Monsieur Mathieu Beuparlant
 - 7.2 Scellement des fissures d'asphalte – mandat
 - 7.3 Abat de poussière - mandat
 - 7.4 Fauchage des abords de routes - mandat
8. **Hygiène du milieu**
 - 8.1 Sonde de chlore – remplacement
 - 8.2 Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) – approbation du rapport 2023
9. **Urbanisme et environnement**
 - 9.1 Mois de l'arbre et des forêts – remise de plants d'arbres forestiers et de compost
10. **Sécurité publique et service d'incendie**
 - 10.1 Système d'alarme incendie et éclairage d'urgence - mandat
11. **Loisirs et culture**
 - 11.1 Entretien du terrain de soccer au parc Jean-Louis-Poulette - mandat
12. **Autre(s) sujet(s)**
13. **Période de questions**
14. **Clôture et levée de la séance**
 - 14.1 Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté à l'exception du report du point 7.3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2025.04.067 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2025 a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance et que les membres du conseil en ont pris individuellement connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025.04.068 Campagne du biscuit sourire – Société de l'Autisme Région Lanaudière

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte de procéder à la commande de 17 boîtes de biscuits sourire Tim Hortons (représentant 204 biscuits) au montant de quatre cent huit dollars (408,00\$) plus les taxes applicables.

QUE 100 % des recettes sont versées à l'organisme de la société de l'Autisme Région Lanaudière (SARL).

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier remette les boîtes de biscuits sourire aux élèves et au personnel de l'école primaire Sainte-Geneviève.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2025.04.069 Munys – renouvellement

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur
Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière et la directrice générale adjointe et chargée de projet à procéder au renouvellement de la licence annuelle de Munys, un tableau de bord en gestion municipale pour un montant de trois cent vingt-cinq dollars (325,00\$) plus les taxes applicables, chacune.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2025.04.070 Demande de modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière – ajout de la notion de premier répondant

ATTENDU QUE l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une Municipalité;

ATTENDU QU'il serait souhaitable d'ajouter les premiers répondants à l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de premiers répondants.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau
Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier appuie la demande de la Municipalité de Sainte-Christine visant à modifier l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (C. c-24.2) afin d'y ajouter la notion de premier répondant, leur permettant ainsi d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'ils répondent à un appel d'urgence.

QUE la présente résolution soit acheminée à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2025.04.071 Parc régional de l'Archipel du Lac Saint-Pierre-Rive-Nord - appui

CONSIDÉRANT l'intérêt déjà manifesté par la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier lors de la rencontre d'avril 2023 avec les élus et directions générales des six municipalités riveraines ;

CONSIDÉRANT la valeur écologique, culturelle et patrimoniale unique de l'Archipel du Lac Saint-Pierre, reconnu par l'UNESCO comme Réserve de biosphère ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une structure permanente dédiée à la gestion, au développement et à la promotion du Parc, dont l'autofinancement assurera la pérennité du projet ;

CONSIDÉRANT l'importance stratégique du terrain de l'ancienne Great Lakes Carbon situé à Berthierville comme porte d'entrée principale du Parc, et son potentiel économique ;

CONSIDÉRANT les retombées attendues en matière de développement touristique durable, d'intégration au réseau cyclable provincial (Route verte), de sentiers d'interprétation, de valorisation du patrimoine bâti et de dynamisation de l'économie locale ;

CONSIDÉRANT QUE l'appui officiel des municipalités riveraines et de la MRC constitue une condition essentielle pour obtenir l'aval des instances gouvernementales.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur

Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau

Il est résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier réitère son appui à la reconnaissance du projet en tant que Parc régional et exprime sa volonté de collaborer activement à sa mise en œuvre, en partenariat avec les autres municipalités et la MRC de D'Autray

TRÉSORERIE

2025.04.072 Approbation des comptes payés et à payer

La directrice générale adjointe et chargée de projet soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière

Il est résolu

D'approuver la liste des factures payées durant le mois de mars 2025, pour un montant total de cent neuf mille sept cent soixante-cinq dollars et vingt-six cents (109 765,26\$).

D'autoriser le paiement des factures présentées, pour un montant total de cent deux mille huit cent soixante-dix-neuf dollars et quarante-deux cents (102 879,42\$).

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non imposables payés durant le mois de mars 2025, pour un montant de cinquante-sept mille huit cent trente-deux dollars et quatre-vingt-quinze cents (57 832,95\$).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2025.04.073 Dépôt du rapport des revenus et dépenses

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Burelle

Il est résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte le rapport des revenus et dépenses au 31 mars 2025.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

TRAVAUX PUBLICS

2025.04.074 Journalier aux travaux publics – embauche de Monsieur Mathieu Beauparlant

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier
Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier embauche Monsieur Mathieu Beauparlant à titre de journalier aux travaux publics pour la saison estivale 2025.

QUE les conditions de Monsieur Beauparlant soient établies dans une entente signée par ce dernier, le maire et la directrice générale adjointe et chargée de projet, dont le conseil a pris connaissance.

QUE son entrée en fonction débute le 7 avril 2025 et se termine, selon les besoins du directeur des travaux publics, au plus tard le 1^{er} décembre 2025.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2025.04.075 Scellement des fissures d'asphalte - mandat

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a fait la demande de deux soumissions pour le scellement de fissures d'asphalte sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a reçu les soumissions suivantes :

- Permaroute Mauricie, au montant d'un dollar soixante (1,60\$), plus les taxes applicables, du mètre linéaire;
- Scellement de fissures d'asphalte inc., au montant de deux dollars cinquante-neuf (2,59\$), plus les taxes applicables, du mètre linéaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur
Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde le mandat du scellement de fissures d'asphalte sur son territoire au plus bas soumissionnaire soit :

- Permaroute Mauricie, au montant d'un dollar soixante (1,60\$), plus les taxes applicables, du mètre linéaire, le tout tel que déposé.

QUE le mandat est pour 5 000 mètres linéaires de fissures (5 kilomètres), pour un total de huit mille dollars (8 000,00\$) plus les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Abat de poussière – mandat

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2025.04.076 Fauchages des abords de routes - mandat

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a fait la demande de deux soumissions pour le fauchage des abords de routes de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a reçu les soumissions suivantes :

- Service plus G.M. inc., au montant de huit mille cinq cents dollars (8 500,00\$), plus les taxes applicables;
- Les Services Fred Laferrière inc., au montant de huit mille huit dollars et quatre-vingts (8 008,80\$), plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde le mandat, pour le fauchage des abords de routes de son territoire, au plus bas soumissionnaire, soit :

- Les Services Fred Laferrière inc., au montant de huit mille huit dollars et quatre-vingts (8 008,80\$), plus les taxes applicables, le tout tel que déposé.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

HYGIÈNE DU MILIEU

2025.04.077 Sonde de chlore - remplacement

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a fait la demande de deux soumissions pour le remplacement de la sonde de chlore sur le système de dosage au bassin de traitement d'eau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a reçu les soumissions suivantes :

- Ben électromécanique, au montant de cinq mille six cent huit dollars et quatre-vingt-cinq (5 608,85\$), plus les taxes applicables;
- Lessard & Demers mécanique de procédé, au montant de six mille six cent cinquante dollars (6 650,00\$), plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde le mandat du remplacement de la sonde de chlore sur le système de dosage au bassin de traitement d'eau, au plus bas soumissionnaire soit :

- Ben électromécanique, au montant de cinq mille six cent huit dollars et quatre-vingt-cinq (5 608,85\$), plus les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2025.04.078 Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) – approbation du rapport 2023

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière

Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte le dépôt du rapport 2023 sur la gestion de l'eau potable dans le cadre du bilan 2023 de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP), le tout tel que déposé.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2025.04.079 Mois de l'arbre et des forêts – remise de plants d'arbres forestiers et de compost

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau

Il est résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier tient une journée de remise de plants d'arbres forestiers et de compost, dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts, le samedi 10 mai 2025.

QUE la Municipalité mandate EBI environnement inc. afin d'effectuer la livraison du compost au bureau municipal pour un montant de cinq cent quatre-vingt-dix dollars et soixante-seize (590,76\$) plus les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE

2025.04.080 Système d'alarme incendie et éclairage d'urgence - mandat

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte la soumission de Profeussionnel Inc., datée du 19 mars 2025, portant le numéro 3250024, au montant de trois mille trois cent trente et un dollars et six (3 331,06\$) plus les taxes applicables, pour les réparations du système d'alarme incendie et du système d'éclairage d'urgence au 391, rang de la Rivière-Bayonne Sud, tel que déposé.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

LOISIRS ET CULTURE

2025.04.081 Entretien du terrain de soccer au parc Jean-Louis-Poulette - mandat

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier possède un terrain de soccer au parc Jean-Louis-Poulette qu'il est utilisé par les jeunes de sa municipalité ainsi que ceux provenant de l'Association de soccer de Berthier inc.;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a fait la demande de deux soumissions pour l'entretien du terrain de soccer pour la saison estivale 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

- Multi-surface Giguère inc., au montant d'un dollar quinze du mètre carré pour 6 800 m²;
- Pelouse Santé inc., au montant d'un dollar vingt-six du mètre carré pour 5 700 m².

**Procès-verbal de la Municipalité
de Sainte-Geneviève-de-Berthier**



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde le mandat de l'entretien du terrain de soccer au parc Jean-Louis-Poulette à Multi-surface Giguère inc., au montant d'un dollar quinze du mètre carré pour 6 800 m² pour un montant total de sept mille huit cent vingt dollars (7 820,00\$), plus les taxes applicables;

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 20h16 à 20h29.

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2025.04.082 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière

Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau

Il est résolu

De clore et de lever cette séance à 20h30.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*. »



Robert Pufahl,
Maire



Carol-Anne Benjamin,
Directrice générale adjointe et chargée de projet